



**Bureau communautaire  
Mardi 5 juillet 2022**

**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 9**

**Nombre de votants : 9**

**Présents :** M. Claude REVEL, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, M. BERNARDI Olivier, M. RODRIGUEZ Joseph, M. BARDEAU Francis, M. COSTE Bernard,

**Absents :** M. VALENTINI Gérald, Mme Myriam GAIRAUD.

**Rapporteur :** Claude REVEL

**Approbation du règlement d'utilisation des vélos à assistance électrique par les agents de la Communauté de communes du Clermontais**

Par délibération prise en séance du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoirs au bureau de la Communauté de communes pour prendre toute décision relative à l'approbation, la modification et l'abrogation des règlements intérieurs des services publics communautaires, à l'exception du règlement intérieur du Conseil communautaire.

La Communauté de communes du Clermontais promeut et développe l'usage du vélo comme moyen de déplacement du quotidien net a, pour ce faire, défini ses orientations stratégiques et son programme d'actions dans le cadre de son projet de territoire, volet développement durable.

En limitant le recours à l'automobile pour les déplacements, l'usage du vélo contribue à la diminution de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique, ainsi qu'à un meilleur partage de la rue entre tous les usagers.

Pour permettre le développement de l'usage du vélo, de favoriser la santé et l'environnement, la Communauté de communes du Clermontais propose, aux agents de la collectivité, un service de mise à disposition de vélos à assistance électrique (VAE) à titre gratuit permettant un accès rapide et aisé aux VAE.

Un règlement général d'utilisation des VAE fixe les conditions de mise à disposition ainsi que les engagements respectifs de la Communauté de communes et des usagers.

**Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur d'utilisation des vélos à assistance électrique par les agents de la Communauté de communes du Clermontais,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Le 05 Juillet 2022

Claude REVEL.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20220707-2022-40B-AU  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022